

Bruno Lopes
Rue du Village 20A
1273 Arzier - le Muids
079 738 81 71
moi.brunolopes@gmail.com

Conseil Communal
Rue du Village 22
1273 Arzier - le Muids

Arzier - le Muids le, 21.07.2026

Postulat

Préoccupation relative au dimensionnement de l'accueil parascolaire du Bix

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Depuis l'entrée en vigueur de l'école à journée continue en 2018, les communes vaudoises ont l'obligation d'organiser un accueil parascolaire minimal conformément à l'article 4a du règlement d'application de la loi sur l'accueil de jour des enfants (RLAJE). Celui-ci prévoit un accueil avant l'école, durant la pause de midi et après l'école pour les élèves de l'enseignement primaire.

Dans ce contexte, l'ouverture du nouveau collège du Bix constitue une évolution importante pour notre commune et pour l'organisation scolaire. Le dimensionnement de la future UAPE est un élément central. La disponibilité de places d'accueil est en effet un enjeu essentiel pour les familles, en particulier pour les parents exerçant une activité professionnelle, qui dépendent de cette prestation pour concilier vie familiale et vie professionnelle.

L'établissement prévoit 165 places d'UAPE pour 250 élèves, soit une couverture de 66 %. À titre de comparaison, le dispositif actuel, réparti sur quatre unités d'accueil, représente 288 places pour 661 enfants, soit une couverture de 44 %. À première vue, le futur collège du Bix semble donc mieux doté, avec un taux de couverture supérieur de 22 points.

Toutefois, ces chiffres ne permettent pas à eux seuls de conclure que l'offre sera suffisante. En effet, la demande en UAPE est répartie sur plusieurs jours et l'absence de données concernant les listes d'attente ne permet pas d'évaluer le besoin réel.

De plus, l'ensemble des enfants qui seront scolarisés au Bix étaient jusqu'à présent scolarisés dans leur village, ce qui permettait à certains de rentrer chez eux à midi. La nouvelle réorganisation éloignera tous les enfants de leur domicile, ce qui engendrera une augmentation de la demande en UAPE.

En 2023, sur les 661 élèves de la 1P à la 6P, 532 ont effectué une demande de place. Cela signifie qu'environ 80 % des élèves ont recours à l'UAPE au moins une fois par semaine. Dans ces conditions, si une forte proportion d'enfants sollicitent une place le même jour ou le même midi, la capacité actuelle ne suffira pas. Qui plus est, cette analyse ne tient compte ni des listes d'attente, ni des structures d'accueil communales, ce qui laisse penser que les besoins réels sont encore supérieurs à ceux mis en évidence.

Les chiffres présentés sont basés sur les données de 2023, faute de données plus récentes disponibles.

L'école du Bix étant située sur notre commune, nous serons les premiers pénalisés si un manque de places devait se confirmer, car la priorité sera donnée aux enfants venant de plus loin.

Au regard des éléments exposés, le dimensionnement de l'UAPE du nouveau collège apparaît déjà insuffisant avant même sa mise en service. Il est donc légitime de s'interroger sur les bases ayant conduit au dimensionnement de cette structure, alors même que les besoins actuels ne sont pas couverts. En effet, de nombreuses familles dont les deux parents exercent une activité professionnelle n'obtiennent actuellement pas de place en UAPE, ce qui démontre que les capacités d'accueil existantes ne répondent pas pleinement aux besoins.

Compte tenu de ce qui précède, je dépose le présent postulat et demande à la Municipalité de développer les bases de calcul ayant conduit au dimensionnement de l'UAPE pour le collège du Bix, d'obtenir de l'AISGE une analyse actualisée des besoins réels en tenant compte des listes d'attente, et, si nécessaire, d'étudier les possibilités d'augmentation de la capacité d'accueil de la structure afin de couvrir la demande réelle des familles.

Je sollicite le soutien du Conseil communal pour l'approbation du présent postulat afin que la Municipalité puisse vérifier, sur la base d'une analyse actualisée, que le dimensionnement de l'UAPE du collège du Bix répondra aux besoins réels des familles ou, le cas échéant, proposer les adaptations nécessaires.

Avec mes amitiés

Bruno Lopes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Lopes', with a large, stylized flourish underneath.

Annexes :

- Preavis_Budget_AISGE_2026_Avec Annexes
- RAPPORT_GESTION_AdJ_2023_AISGE



A.I.S.G.E. - Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs

HABITANTS au 31 décembre 2023 - ELEVES au 31 décembre 2023

Effectifs	*chiffres SCRIS		**chiffres EPSGE	
	Etat : 31.12.2024*	Etat : 31.12.2024**	Etat : 31.12.2024**	Etat : 31.12.2024**
	Habitants	Elèves 1-8P	Elèves 9-11S	Totaux
Arzier-Le Muids	2'968	280	95	375
Genolier	2'012	151	63	214
Givrins	1'071	84	31	115
Saint-Cergue	3'012	263	77	340
Trélex	1'428	101	52	153
Total Primaire		879		
Total S	10'491		318	
			Total	1'197

+ 7 élèves en dérogation

Nombre d'habitants selon chiffres de l'Etat de Vaud - Statistique Vaud - Département des finances et relations extérieures -

Classes	Nombre d'élèves
1-2P	196
3-4P	242
5-6P	223
TOTAL (1-6P)	661
7-8P	225
9-11S	306

STRUCTURES

Afin d'aborder la lecture de ce rapport de gestion et des comptes qui y sont rattachés, veuillez trouver ci-dessous la liste des structures de l'AISGE.

« Le Relais des Mômes » à Arzier-Le Muids

- une NUGA de 44 places avec 95 enfants inscrits
- une UAPE de 72 places avec 149 enfants inscrits

« La Cour des Copons » à Givrins

- une UAPE de 48 places avec 75 enfants inscrits

« Les Petits Ecureuils » à St-Cergue

- une NUGA de 29 places avec 60 enfants inscrits
- une UAPE de 84 places avec 137 enfants inscrits

« Graines de Marmots » à Trélex

- une NUGA de 29 places avec 60 enfants inscrits
- une UAPE de 84 places avec 171 enfants inscrits

Genolier n'a pas d'accueil préscolaire ou parascolaire, car cette commune n'a pas d'école pour les 1P à 6P. Genolier délègue à Trélex et Givrins l'accueil scolaire, préscolaire et parascolaire (en revanche, Genolier assume l'accueil scolaire et le Centre de jeunes pour les 7P à 11S des 5 communes).

Répartition des coûts entre les comptes Accueil de jour et École

La fusion des deux entités en une seule et unique, telle que voulue par le CoDir, est dirigée par la Directrice générale. Toutefois, l'obligation de conserver les deux comptabilités séparées persiste en raison de l'affiliation de l'Accueil de jour au RAT. La fusion des comptabilités n'est pas possible en l'état ; afin d'attribuer les différents frais de fonctionnement communs à chacune des entités, une clé de répartition des coûts a été adoptée par le CoDir.

Clé de répartitions des coûts communs en 2023

Services	Comptes Ecole	Comptes Accueil de jour
Coûts Direction générale	50%	50%
Coûts des bâtiments	50%	50%
Coûts Direction des finances	60%	40%
Coûts des RH	30%	70%
Coûts NUGA	0%	100%
Coûts UAPE	0%	100%
Coûts Jeunesse	100%	0%